

POLITIQUE

du Conseil scolaire acadien provincial

TYPE DE POLITIQUE :	Milieu scolaire	Nº 614
TITRE DE LA POLITIQUE :	Hymne national du Canada	N 014
Adoptée: le 17 octobre 2009		Page 1 de 1

PRÉAMBULE:

Le Conseil scolaire acadien provincial reconnaît qu'il se doit de promouvoir et de développer chez les élèves une fierté nationale et un sentiment d'appartenance et de respect envers notre beau et grand pays, le Canada.

POLITIQUE:

Chaque école doit s'assurer que la version française de l'hymne national du Canada soit interprétée sur une base quotidienne, et ce au début de la journée scolaire.

La version française de l'hymne national du Canada devrait être également diffusée ou chantée au début d'une cérémonie officielle de l'école (concert, cérémonie de remise des diplômes, soirée méritas, Jour du Souvenir, etc...).

Lors de tout autre événement non officiel, il incombera à la direction et à son personnel, ou aux responsables de l'assemblée, de déterminer la pertinence de chanter l'hymne national du Canada ou d'ajouter l'hymne national acadien.

ANNEXES: Hymne national du Canada

Hymne national acadien (version française et version latine)

VÉRIFICATION

MÉTHODE

FRÉQUENCE



Ô Canada! Terre de nos aïeux, Ton front est ceint de fleurons glorieux.

Car ton bras sait porter l'épée, Il sait porter la croix!

Ton histoire est une épopée Des plus brillants exploits.

Et ta valeur, de foi trempée, Protégera nos foyers et nos droits.

Protégera nos foyers et nos droits.



AVE Maris Stella

Ave Maris Stella Dei Mater Alma Atque Semper Virgo Felix Coeli Porta (bis)

Acadie ma patrie À ton nom je me lie Ma vie, ma foi sont à toi Tu me protégeras (bis)

Acadie ma patrie Ma terre et mon défi De près, de loin tu me tiens Mon cœur est acadien (bis)

Acadie ma patrie Ton histoire je la vis La fierté je te la dois En l'avenir je crois (bis)

Ave Maris Stella Dei Mater Alma Atque Semper Virgo Felix Coeli Porta (bis)

AVE Maris Stella

Ave maris stella, Dei mater alma, Atque semper virgo, Felix coeli porta. Felix coeli porta.

Sumens illud Ave Gabrielis ore, Funda nos in pace, Mutans Hevae nomen. (bis)

Solve vincla reis, Profer lumen caecis, Mala nostra pelle, Bona cuncta posce. (bis)

Monstra te esse matrem, Sumat per te preces, Qui pro nobis natus, Tulit esse tuus. (bis)

Virgo singularis, Inter omnes mitis, Nos culpis solutos Mites fac et castos. (bis)

Vitam praesta puram, Iter para tutum, Ut videntes Jesum, Semper collaetemur. (bis)

Sit laus Deo Patri, Summo Christo decus, Spiritui Sancto, Tribus honor unus. (bis)

Amen.



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

du Conseil scolaire acadien provincial

OBJET :	Hymne national du Canada	Nº D614
Date :	le 9 février 1998	Page 1 de 1

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a comme devoir de développer chez les élèves une fierté nationale et de promouvoir un sentiment d'appartenance à notre pays, le Canada.

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le CSAP a développé une procédure administrative à ce sujet.

Responsable de la mise en œuvre : Directions d'école **Évaluation :** Directions d'école

Procédure administrative: P614 « Hymne nationale du Canada »

Formulaire: --



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

du Conseil scolaire acadien provincial

OBJET :	Hymne national du Canada	N° P614
Date :	le 9 février 1998	Page 1 de 1

- 1. La direction d'école doit s'assurer que l'hymne national, version française, soit diffusé dans l'école au début de chaque journée scolaire.
- 2. Cet événement se déroule dans le respect et reconnaît les croyances et les valeurs d'autrui.
- 3. En cas de bris d'intercom, la classe chantera l'hymne national ou utilisera un magnétophone pour interpréter l'hymne national.
